

AVIS PUBLIC COLLECTIF
RÔLES TRIENNAUX 2^E ET 3^E ANNÉES D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS PUBLIC est par les présentes, DONNÉ par les directeurs(trices) généraux(ales) et greffiers(ères)-trésoriers(ères) soussignés que les rôles triennaux d'évaluation foncière (F) entreront dans l'année deux ou trois (voir ci-après 2 ou 3) de leurs exercices en 2024 et sont disponibles pour consultations aux bureaux des directeurs(trices) généraux(ales) et greffiers(ères)-trésoriers(ères) pour les municipalités suivantes :

| MUNICIPALITÉS | ADRESSES | |
|-------------------------|----------------------------------|-----|
| SAINTE-MARGUERITE | 268, RUE SAINT-JACQUES | F-2 |
| SAINTE-HÉNÉDINE | 1299, ROUTE SAINTE-THERESE | F-2 |
| SCOTT | 1070, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY | F-2 |
| SAINT-BERNARD | 1499, RUE SAINT-GEORGES | F-2 |
| SAINT-ISIDORE | 128, ROUTE COULOMBE | F-2 |
| FRAMPTON | 107, RUE SAINTE-ANNE | F-3 |
| SAINTS-ANGES | 494, AVENUE PRINCIPALE | F-3 |
| VALLÉE-JONCTION | 259, RUE JEAN-MARIE ROUSSEAU | F-3 |
| SAINT-ELZÉAR | 597, RUE DES ÉRABLES | F-3 |
| SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON | 1200, RUE DU PONT | F-3 |

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
200-280, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2


Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, **DOIT** le faire au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/evaluation-fonciere/faire-une-demande-de-revision/>.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Sainte-Marie, le 28 septembre 2023.

Les directeurs(trices) généraux(ales) et greffiers(ères)-trésoriers(ères)

Maryline Blais, Yvon Marcoux, Michel Lefebvre, Marie-Ève Parent, Mireille Couture, Cindy Paradis, Caroline Bisson, Nadia Bisson, Mathieu Genest, Éric Boisvert



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière